

Accusé de réception en préfecture
091-219106614-20251218-DEL_2025_12_122-DE
Date de télétransmission : 26/12/2025
Date de réception préfecture : 26/12/2025

APPEL À CANDIDATURES – RESTAURATION MOBILE – SAISON 2026

Villebon sur Yvette

CONTENU DU DOSSIER DE CONSULTATION

- Le présent règlement de l'appel à manifestation d'intérêt
- Annexe 1 : emplacement et dimensions
- Annexe 2 : formulaire demande d'emplacement

Appel à candidature publié le :

DATE LIMITE DE REMISE DES CANDIDATURES :

Dates : du 15/01/2026 au 13/03/2026

1 emplacement

Mairie de Villebon sur Yvette

Place Gérard-Nevers

91140 VILLEBON SUR YVETTE

Commune de Villebon-sur-Yvette

Préambule

Dans le cadre de sa politique publique de dynamisation des quartiers, la Ville de Villebon-sur-Yvette poursuit la mise en œuvre d'actions visant à renforcer l'attractivité du territoire, à favoriser la convivialité et à soutenir une offre commerciale de proximité diversifiée.

Le développement de la restauration mobile constitue un levier pertinent, permettant d'offrir aux habitants une restauration accessible et de qualité, tout en participant à l'animation de l'espace public.

Pour la saison 2026, la municipalité souhaite consolider cette démarche en associant à la présence des food-trucks **une programmation renforcée d'animations culturelles et musicales**, organisées en soirée. Ces actions ont pour objectif d'encourager la fréquentation des espaces concernés, de créer des moments de rencontre et de valoriser l'identité culturelle locale.

Cet appel à candidatures s'inscrit dans les orientations municipales en matière de transition écologique, de valorisation des circuits courts, de gestion responsable des déchets et de promotion d'une alimentation saine, durable et respectueuse de l'environnement.

La Ville invite les professionnels de la restauration mobile à proposer leur projet afin de contribuer à l'enrichissement de l'offre locale et à la qualité du cadre de vie des habitants.

Contexte et objet

La Ville de Villebon-sur-Yvette souhaite développer une offre de restauration mobile variée et innovante afin de compléter les services existants et d'animer ses quartiers. Le présent appel à candidatures encadre l'occupation du domaine public conformément à l'article L.2122-1-1 du Code général de la propriété des personnes publiques (CGPPP).

Pour l'année 2026, l'occupation du domaine public est prévue durant les mois de : **mai, juin, juillet et septembre 2026**,

- **aux seuls créneaux des jeudi et vendredi soir, de 16h00 à 22h00.**

Les food-trucks retenus pourront également être sollicités pour certains événements municipaux à caractère culturel ou festif.

1 – Informations pratiques sur les emplacements

Emplacement

Un emplacement unique est proposé. L'occupation est strictement limitée aux créneaux autorisés.



Adresse : Place Gérard-Nevers 91140 VILLEBON SUR YVETTE

Jours de présence souhaités	Plages horaires souhaitées (entre 10h et 22h 30)	Nombre de mois souhaités (entre 1 et 4 mois)
<input type="checkbox"/> Jeudi (16h-22h) <input type="checkbox"/> Vendredi (16-22h)

DESCRIPTION DU LIEU

La Place Gérard Nevers à Villebon-sur-Yvette est un lieu central de la commune. Elle est située à proximité de l'Hôtel de Ville et sert souvent de point de rencontre pour diverses activités municipales et communautaires. La place est entourée de plusieurs bâtiments administratifs et de services publics, ce qui en fait un endroit fréquenté par les habitants pour leurs démarches quotidiennes. On y trouve également des espaces verts et des zones de détente, offrant un cadre agréable pour se promener ou se reposer.

CARACTERISTIQUES DU LIEU

Branchemet électrique	OUI
Accès à l'eau potable	NON

Horaires

- Créneau du soir : **16h00 à 22h00**, exclusivement **jeudi et vendredi**.

Tarifs

La délibération n°2025-12-xxxx du 18 décembre 2025 fixe le tarif forfaitaire à :

1,80 €/m²/ ½ journée.

2 – Modalités d’occupation et obligations

Les candidats s’engagent à assurer leur présence aux jours et horaires attribués. La Ville peut attribuer ponctuellement l’emplacement à d’autres candidats en cas d’absence annoncée.

Les obligations principales incluent :

- hygiène irréprochable,
- respect de la chaîne du froid,
- propreté du site et évacuation des déchets,
- absence de gêne pour la circulation et le voisinage,
- interdiction d'affichage hors emprise sans autorisation,
- remise en état du site après chaque service.

Toute absence non justifiée ou répétée pourra entraîner la résiliation de l'autorisation.

3 – Dépôt des candidatures

Contenu du dossier

Le dossier, en langue française, devra être transmis **au plus tard le 13 mars 2026 à 12h** et comporter l'ensemble des pièces suivantes :

- formulaire de demande d'emplacement (annexe 2),
- Kbis (< 3 mois),
- carte de commerçant ambulant ou justificatif de domiciliation professionnelle,
- pièce d'identité et permis de conduire,
- carte grise du véhicule,
- rapport de contrôle d'hygiène (si disponible),
- photos et descriptif du véhicule ou matériel,
- menu, tarifs, photos des préparations, moyens de paiement,
- descriptif du stockage et des équipements de conservation,
- attestations d'assurance (RCP + véhicule),
- attestation de formation hygiène,
- documents d'entretien du véhicule.

Format et envoi

Les candidatures peuvent être transmises :

- **par courrier** (pli cacheté portant la mention réglementaire),
- **par courriel** en PDF (20 Mo max).

Un accusé de réception sera transmis dans les deux jours ouvrés.

4 – Validité des candidatures

Seules les candidatures complètes et reçues dans les délais seront examinées.
L'offre est valable 3 mois, renouvelable une fois expressément.

5 – Examen des candidatures

Les candidatures sont évaluées selon les critères suivants :

Critères techniques

- état général et esthétique du véhicule,
- conformité des équipements,
- respect des normes sanitaires.

Critères liés à la prestation

- qualité et originalité de la cuisine,
- approvisionnement local ou responsable,
- pratiques éco-responsables,
- tarifs appliqués et accessibilité des moyens de paiement,
- adéquation avec les jours/horaires,
- respect de la concurrence locale.

Critères environnementaux

- impact visuel et sonore,
- conditionnements recyclables ou durables,
- provenance responsable des produits.

La Ville pourra organiser une dégustation et engager une négociation si nécessaire.

6 – Attribution – Fonctionnement – Résiliation

Attribution

Les candidats retenus recevront un arrêté d'occupation du domaine public.

La redevance est due mensuellement à terme échu.

Toute absence non signalée au moins 15 jours à l'avance sera facturée.

Résiliation

La Ville peut retirer l'autorisation sans préavis en cas de :

- non-paiement,
- non-occupation de l'emplacement,
- nuisances importantes,
- manquements sanitaires,
- troubles à la tranquillité publique,
- dégradation du domaine public.

Renonciation

L'occupant peut renoncer à l'autorisation avec un préavis de 15 jours par courrier recommandé.

*Annexe 1 : formulaire de demande d'emplacement Camions et remorques de restauration à Villebon
sur Yvette*

**FORMULAIRE DE DEMANDE D'EMPLACEMENT CAMIONS OU REMORQUES DE
RESTAURATION**

Ville de Villebon sur Yvette

1- Emplacement(s) souhaité(s) : veuillez cocher les cases pour les emplacements souhaités

Quartiers	Emplacements		Jours	Horaires*	Case à cocher pour choisir le(s) emplacement(s) souhaité(s)
Mairie	Place	Gérard-Nevers	Jeudi	16h-22h	
			Vendredi	16h-22h	

*Les horaires comprennent le temps d'installation et de vente.

2- Informations personnelles

Nom :

Prénom :

Société :

Numéro de TVA intracommunautaire :

Numéro de RCS :

Adresse :

Téléphone :

Email :

Site internet :

3- Informations sur l'activité

Chiffre d'affaires des trois dernières années :

Type de véhicule :

Modèle :

Immatriculation :

Dimensions du véhicule -x mètres de long sur x mètres de large) :

stabilité du camion sur terrain plat, frein, clé de contact hors tableau,
dispositif efficace interdisant tout accès sous le camion,
dispositif de sécurité pour éviter la fermeture accidentelle des abattants,
une seule bouteille de gaz dans le camion, les autres à l'extérieur, inaccessibles au public et suffisamment éloignées,
extincteurs adaptés aux risques à l'intérieur (huile de friture, gaz,...)

Equipements du véhicule (vitrine réfrigérée, système de lavabo et de nettoyage prévu au sein du camion, électricité, ...)

Type de nourriture proposée à la vente :

Présentation succincte de l'activité et de l'offre du camion ou de la remorque de restauration

Moyens et outils respectueux de l'environnement (description des conditionnements, circuits courts, ...)

Provenance des produits utilisés pour la réalisation des produits vendus :

Lieu de stockage des aliments après départ de l'emplacement :

Descriptif de la chaîne du froid (de l'achat à la vente des produits et pour le trajet retour après la séance de vente jusqu'au stockage)

Nombre de personnes qui seront présentes sur l'emplacement

Mode de paiements acceptés pour les clients

Références (lieux, jours, horaires).